

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20181210.7</b>	<b><u>Séance du 10 décembre 2018 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois de décembre le dix décembre le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 11 décembre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04 décembre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : AVANCEMENTS DE GRADE – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau d'avancement de grade qui a été soumis aux Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois d'octobre 2018.

Il est proposé :

- d'accepter la promotion de 3 agents à compter des dates indiquées,
- de supprimer les emplois d'origine dès la date effective de l'avancement.

Le tableau des créations et de suppressions de postes, au titre des avancements de grade, s'établit comme suit :

<b>Suppressions</b>	<b>Date de création</b>	<b>Créations</b>	<b>Motifs</b>
Attaché	01/11/2019	<i>Attaché principal</i>	Conditions statutaires
Rédacteur	01/02/2019	<i>Rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe</i>	Conditions statutaires
Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	06/05/2019	<i>Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	Conditions statutaires

Les Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois d'octobre 2018 ont émis un avis favorable.

La Commission Personnel, réunie le 3 décembre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve les créations des emplois décrits dans le tableau ci-dessus à compter des dates indiquées ainsi que les suppressions des emplois d'origine dès la date effective de l'avancement ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 10 décembre 2018

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**

PROJET